

Séance du Conseil communal du 06.11 2017

Motion au sens de l'article 68 lettre B de notre règlement

Titre: Règlement à l'amiable du différend "parcelle 256"

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

- Vu le rapport de la commission "parcelle 256 et rives du lac" à la Municipalité de Paudex faisant état d'une offre de M. Giobellina à M. Bovey pour acquérir la parcelle 256 qui démontre une volonté de celui-ci de régler ce différend.
- Vu le coût et la longueur prévisible d'une procédure d'expropriation de la parcelle 256 alors qu'il manque un projet démontrant un intérêt public prépondérant et l'échec probable d'une telle démarche
- Vu le coût d'aménagement de cette parcelle non-constructible en parc public alors que le déficit de la commune est important.

J'ai donc l'honneur de demander à la municipalité en vue d'obtenir un règlement prompt de la problématique parcelle 256 et l'aménagement des rives:

- d'entrer en négociation pour une indemnité pécuniaire pour solder les engagements pris par la famille Giobellina envers la commune.
- de présenter l'offre ainsi obtenue au conseil communal pour approbation.

Je souhaite une prise en considération immédiate de cette motion.

Paudex le 2 novembre 2017

Ramon Esteve

